

Maître de l'ouvrage



MAIRIE DE SAINT PARGOIRE

Place de la Mairie
34230 SAINT PARGOIRE

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE SAINT PARGOIRE

PHASE DCE

CCTP LOT 07 REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES

ARCHITECTE S.A.R.L d'Architecture Gérard SOULAIRAC 5 avenue du Président Wilson 34800 CLERMONT L'HERAULT Tél: 04 67 44 83 72 archi.soulairac@gmail.com	BUREAU D'ETUDES STRUCTURE ECONOMISTE ACEB 11 rue des Garrigues 34 710 LESPIGNAN Tél : 04.67.37.23.59 Fax : 04.67.37.69.93 aceb@be-aceb.fr	BET FLUIDES ALABISO INGENIERIE 48 Rue Maurice Bédart 34 000 MONTPELLIER Tél 04.67.59.80.76 contact@alabiso-ingenierie.fr
--	--	--

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 07 : REVETEMENT DE SOLS DURS - FAIENCES	Mars 2021	Page 1

SOMMAIRE

1. GENERALITES	2
1.1 OBJET DU LOT.....	2
1.2 CONSISTANCE DU MARCHE	2
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	2
2.1 NORMES ET REGLEMENTS	2
2.2 OBLIGATIONS GENERALES	2
2.3 OBLIGATIONS PARTICULIERES	2
2.4 HYPOTHESE DE CALCUL.....	3
2.5 TOLERANCES D'EXECUTION	3
2.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	3
2.6.1 <i>Qualité et origine des produits à employer</i>	3
2.6.2 <i>Préparations préliminaires</i>	3
2.6.3 <i>Supports - Subjectiles</i>	3
2.6.4 <i>Protection</i>	3
3. DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	3
3.1 ISOLATION.....	3
3.2 CHAPE.....	3
3.3 REVETEMENT DE SOLS	4
3.4 PLINTHES	4
3.5 FAÏENCES MURALES	4
3.6 HABILLAGES CANALISATIONS.....	5
3.7 MIROIRS	5
3.8 HABILLAGE ESCALIER	5

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 07 : REVETEMENT DE SOLS DURS - FAIENCES	Mars 2021	Page 2

1. GENERALITES

1.1 OBJET DU LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) s'applique aux travaux du lot :

- **Lot n° 07 : Revêtement de sols - Faiences.**

Du programme de l'aménagement de la mairie Pour le compte de la ville de Saint-Pargoire (34230).

1.2 CONSISTANCE DU MARCHE

Les prestations à réaliser dans le cadre du présent lot devront comprendre :

- Toutes les sujétions d'exécution pour une parfaite mise en œuvre et finition
- Toutes les fournitures et accessoires nécessaires.
- Les notes de calculs, études d'exécution notices, AT et plus généralement tout document demandé par la maîtrise d'œuvre, le contrôleur technique, le maître d'ouvrage.
- Tous les matériels nécessaires à l'exécution de ses ouvrages
- Les échantillonnages
- La participation aux dépenses communes de chantier
- Tous les moyens d'accès à la réalisation de ses ouvrages
- La protection et l'entretien de ses ouvrages.
- Le nettoyage et l'enlèvement de ses gravois y compris incidences financières.

La réalisation de l'ensemble des travaux dévolus au présent lot :

- Revêtement de sols scellés ou collés.
- Faiences.
- Plinthes.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages et travaux du présent lot seront toujours exécutés conformément aux :

- Normes françaises
- Normes européennes
- Règles d'exécution
- DTU Règles de calculs
- Règles professionnelles.
- Règlement divers (sécurité incendie, acoustique, thermiques) etc.

Correspondant aux travaux impartis au présent lot et ceux en déroulant au moment de l'établissement du présent cahier des charges.

2.2 OBLIGATIONS GENERALES

Chaque entreprise est tenue d'avoir pris en compte dans son offre toutes les obligations, charges, ou dispositions indiquées dans les pièces administratives générales et particulières, CCAP ; CCTP généralités ; PGC ; ou tout autre document de référence

2.3 OBLIGATIONS PARTICULIERES

L'attention des entreprises est attirée sur les faits suivant :

- Chantier réalisé en centre-ville.
- Voiries d'accès de faibles largeurs.
- Espace dédié au chantier réduit.
- Durée des travaux impérative à respecter.
- Chantier à problème de nuisances sonores.

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 07 : REVETEMENT DE SOLS DURS - FAIENCES	Mars 2021	Page 3

Une attention toute particulière sera apportée au tri des déchets, l'entreprise de gros œuvre aura en charge la gestion de la récupération du tri et de l'abonnement des déchets, les frais occasionnés seront répartis au prorata des marchés.

2.4 HYPOTHESE DE CALCUL

Les produits, matériaux utilisés devront en tout point être conformes aux exigences des caractéristiques thermiques demandées, aux exigences réglementaires par rapport aux locaux dans lesquels ils sont posés.

2.5 TOLERANCES D'EXECUTION

La planéité des revêtements posés par le titulaire du présent lot devra répondre aux conditions suivantes :

Sols : aucune flashe supérieure à 2mm sous la règle de 2m en tous sens et 1mm sous la règle de 20cm.

Murs : aucune flashe supérieure à 2mm en tous sens.

2.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.6.1 Qualité et origine des produits à employer

Les produits utilisés seront de marques connues et devront posséder un avis technique.

2.6.2 Préparations préliminaires

Les subjectiles seront dépoussiérés par le titulaire du présent lot avant toute exécution.

L'entrepreneur s'assurera que les subjectiles sont parfaitement secs, et compatibles avec les produits utilisés.

Les travaux seront exécutés par une température ambiante comprise entre + 5° et + 35° C.

La mise en œuvre sera conforme à l'avis technique du produit utilisé.

2.6.3 Supports - Subjectiles

Le titulaire du présent lot devra, avant tout travaux s'assurer de la qualité et planimétrie des supports et subjectiles des revêtements qu'il doit appliquer. La réalisation sans réserve équivaut à leur acceptation et engage sa responsabilité.

Le titulaire du présent lot devra réceptionner les ouvrages du gros - œuvre avant démarrage des travaux.

Le titulaire du présent lot devra indiquer au lot gros-œuvre les positions et épaisseurs de ses revêtements de façon à lui permettre de réaliser les ouvrages bruts afin que les cotes finies soient respectées.

2.6.4 Protection

Chaque entreprise est tenue de protéger ses ouvrages jusqu'à la réception.

La méthodologie et les produits employés sont laissés à la libre appréciation du titulaire du lot.

Les protections devront être enlevées avant la réception.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 ISOLATION

Fourniture et pose de panneaux thermo-acoustiques en mousse de polyuréthane de 48mm d'épaisseur rainuré bouvetés à parement étanche, classement SC1 a4ch, R 2.20 m².°C/W, désolidarisation et étanchéité périphérique par système adapté.

Concerne :

Hall entrée général.

3.2 CHAPE

Réalisation d'une chape fluide autonivelante à base de ciment, fabriqué en centrale.

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 07 : REVETEMENT DE SOLS DURS - FAIENCES	Mars 2021	Page 4

Polyane de désolidarisation et bande périphérique.
 Résistance à la compression > 28 Mpa à 28 jours, classement U4P3E2C2.
 Classement : MO.
 Mise en œuvre suivant spécification technique du fabricant.
 Epaisseur : 60 à 70 mm.

Concerne :
 Hall entrée général.

3.3 REVETEMENT DE SOLS

- Carreaux de grès cérame.
- Format qualité conforme à la NFP, suivant repérage.
- Classement U4P3E2C2.
- Teinte au choix de l'architecte.

Mise en œuvre des carreaux sur chape de mortier sur lit de désolidarisation suivant norme correspondante, épaisseur chape 0.08m ou à la colle sur chape ciment.

L'Entrepreneur prendra la précaution de toujours aligner les stries existantes au dos du carreau dans les mêmes sens.

Calepinage à faire valider par l'architecte.

Il sera réalisé un joint de fractionnement en périphérie, au droit du changement de pose et tous les 60 m² maximum.

Joints de 2 mm environ exécutés avec un coulis de mortier dosé à 1 100 kg.

Compris coupes, raccords, ect...

Marquage anti dérapant par bande structurée au droit des départs et arrivée escalier, visuel contrasté pour guidage pour les cheminements horizontaux.

Concerne :

- Grès cérame 60x60 pour hall, permanence, secrétariat.
- Grès cérame 45x45 pour tous les autres locaux du rez suivant plan de repérage.

3.4 PLINTHES

- Fourniture et pose de plinthes assorties au sol et aux dimensions des carreaux.
- Pose au ciment colle.
- Joint exécuté dans le même coloris que le revêtement de sol et filantes.
- Y compris toutes coupes, raccords, socle d'habillage pour bas de canalisations, coupe d'onglets dans les angles, nettoyage.
- Unité : ml

Concerne :

La périphérie de toutes les pièces sans faïences.

3.5 FAÏENCES MURALES

- Revêtements en carreaux de grès cérame porcelaine, 20 x 20, blanc ou coloré.
- Pose à joints réguliers au mortier ciment colle ou produit agréé par le fabricant de carreaux de faïence, y compris application préalable d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) mise en œuvre suivant AT pour toutes les parties faïencées.
- Jointoiement au coulis de ciment ou produit manufacturé.
- Bords arrondis sur toutes les rives et champs avec baguette plastique
- Couronnement par carreau de couleur, modèle et teinte au choix de l'Architecte.
- Compris toutes les coupes, raccords, nettoyages et découpes, réservations et calfeutrements pour passage des canalisations.
- Joint d'étanchéité au droit des équipements sanitaires.
- Calepinage à faire valider par architecte.

Concerne :

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT-PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 07 : REVETEMENT DE SOLS DURS - FAIENCES	Mars 2021	Page 5

Sanitaires : périphérie sur 1.40m de haut.
Kitchenette ou repas : mur adossement et retours sur 0.60m de haut.

3.6 HABILLAGES CANALISATIONS

Habillages maçonnés des canalisations apparentes d'évacuation salle de bains en carreau de plâtre de 0.05 y compris dressages des arêtes horizontales.
Habillage en carreau de faïences dito revêtement courant, baguettes angles.

Concerne :
Habillage des canalisations dans les sanitaires.

3.7 MIROIRS

Fourniture et pose de glaces argentées du commerce, fixation collée encastré dans l'épaisseur des faïences.
Dimension : 80x60ht.

Concerne :
Dessus des lavabos.

3.8 HABILLAGE ESCALIER

Pose collée de carreaux grès cérame assortis aux revêtements courants communs avec nez de marches contrastés assortis y contre marche collée.
Nez de marche anti dérapant.
Plinthes droites sur marches, désolidarisées par joint souple.

Concerne :
Marches liaison hall/circulation, circulation rez, dégagement/ urbanisme net archives.

Fin du CCTP revêtements de sols faïence.